

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 22 octobre 2024

Sur convocation en date du 8 octobre 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 octobre 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE EMMANUELLE	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
Patrice JANODY	BURTIN Béatrice	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	LAUPRETRE Patrick	MAZUE Joséphine
DAVID Magalie	MERLE Sandra	SCHUBERT Anja
BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire

Étaient excusés :

Catherine PERDRIX a donné pouvoir à Annick LACOMBE
Meryl BURDY a donné pouvoir à Sandra MERLE

Étaient absents :

Emmanuel TAPONARD
Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

SUPPRESSION DE POSTE

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L2121-12, L2121-29

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1-et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1

Vu le tableau des emplois existant

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial en date du 9 octobre 2024

L'ouverture de la médiathèque en janvier 2023 s'appuie sur un projet de fonctionnement décrit dans le cadre du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) approuvé par le Conseil municipal en décembre 2021 et par la Direction Régionale aux Affaires Culturelles.

Ce projet de fonctionnement porté par la Directrice de l'Action culturelle et éducative, arrivée en juin 2021, a nécessité de structurer les missions à assumer en 4 secteurs d'intervention : référence action culturelle, référence multimédia, référence circuit du document et référence politique documentaire.

Cette organisation mise en œuvre depuis plus de 2 ans ne nécessite pas de conserver un poste relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation de catégorie B.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- supprimer le poste relevant du cadre d'emploi des assistants de conservation de catégorie B à temps complet
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,

Le Secrétaire de Séance,

Bernard PERRET

Emmanuelle MERLE

